

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2025-18

Séance du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le jeudi neuf juin à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 6 juin 2025 qui a été adressée par mail le 6 juin 2025.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Thierry JANIER-DUBRY, Yann ROTA, Céline COLAS (8)

Excusée : Sylvie LEFEBVRE (1)

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8

Date de convocation : 06/06/2025
Date de la publication en ligne : 13/06/2025

Secrétaire de séance : Yann PATULA

Objet : tarification emplacement Taverne Vagabonde

Suite à la demande de Mme MAILLET Caroline pour obtenir une autorisation d'emplacement de son bar itinérant dénommé « La Taverne Vagabonde » sur la place de Meussia ainsi que son alimentation en électricité via la commune, et ce du mois d'avril au mois d'octobre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de tarifier l'emplacement pour 100 euros pour une saison,
- **Souligne** que le titre correspondant sera émis à la fin de la saison.

POUR : 8 voix

Ainsi délibéré le 6 juin 2025, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2025-18 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Yann PATULA



Le Maire,
Isabelle TISSOT

